

Image not found or type unknown



Reconnaisse civile d'un adulte

Par **aikau**, le **01/07/2011** à **21:07**

Bonjour,

Voilà, J'ai 43 ans et j'aimerais savoir si ma tante peut me reconnaître sans que je perde le nom de mon père ? J'expose la situation. Mon père et ma mère ont divorcé, et ma mère est parti lorsque j'avais 9 ans. Mon père avec ma tante (soeur de ma mère) nous a élevé mon demi-frère aujourd'hui décédé (même mère mais pas le même père) et moi. Toutefois mon demi-frère qui portait le nom de son père a été reconnu par ma tante et à donc porté le nom de son père et de ma tante. N'ayant pas eu d'enfant ma tante aimerai aussi me reconnaître comme mon frère décédé, pour des raisons d'héritages. C'est elle qui désire me reconnaître sans pour autant effacer le nom de mon père. Est-ce que ma tante peut me reconnaître comme elle a reconnu mon frère ? Notre mère est toujours vivante et mon père est décédé.

merci

Par **mimi493**, le **01/07/2011** à **21:09**

Il est totalement impossible que votre tante vous reconnaisse si votre mère l'a fait.
Il est totalement impossible qu'elle ait reconnu votre frère si votre mère l'avait reconnu.